

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.01.97	Date de révision	Date de mise en application 01.01.97
1. Dénomination de la fonction Technicien / technicienne exploitation informatique 1		Code fonction 2.03.032	
2. But de la fonction Assurer la conduite de l'exploitation des machines. Exécuter les divers travaux d'exploitation. Assurer le point d'entrée de l'assistance du service données et application.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance de la configuration des ordinateurs et des principes de fonctionnement; - la surveillance des différents composants de l'architecture informatique; - la connaissance des systèmes d'exploitation et de leurs outils d'administration, l'interprétation des différents messages et l'application des mesures qui conviennent; - la connaissance de la nature des différents travaux et des consignes d'exploitation générales et particulières; - le rassemblement des éléments nécessaires à l'exécution des travaux prévus; - l'exécution, la surveillance et le contrôle des différents travaux, en particulier des sauvegardes; - l'interprétation des différents messages et l'application des mesures qui conviennent; - le signalement de toutes anomalies d'exploitation, l'estimation des causes et la prise de dispositions prévues selon les directives d'exploitation; - la tenue à jour des documents d'exploitation et des incidents; - la documentation de la base de données des connaissances sur la nature des incidents et la solution apportée; - le nettoyage et l'entretien courants des périphériques; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			
4. Exigences de la fonction CFC d'informaticien-ne ou équivalent, une expérience professionnelle de 2 années et spécialisation dans le domaine informatique. Anglais technique.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	B	E	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	25	93